



S I D E R O

Syndicat Intercommunal de Dépollution des Eaux Résiduaire de l'Ouest

Rapport de gestion 2022



| | |
|--|-----------|
| PREAMBULE | 2 |
| A. STRUCTURE DU SYNDICAT | 3 |
| I. ORGANES D'ADMINISTRATION (FIN 2021)..... | 3 |
| II. ORGANIGRAMME..... | 5 |
| III CADRE DU PERSONNEL (FIN 2021) | 6 |
| IV. SITES D'ASSAINISSEMENT | 8 |
| B. RAPPORTS SECTORIELS..... | 10 |
| I. CONSIDERATIONS GENERALES..... | 10 |
| II. RAPPORT ADMINISTRATIF..... | 11 |
| 1. COMITE | 11 |
| 1.1 Affaires générales..... | 11 |
| 1.2 Domaine du personnel | 11 |
| 1.3 Domaine financier..... | 12 |
| 1.4 Domaine technique | 13 |
| 2. BUREAU | 14 |
| 2.1 Adjudications publiques | 15 |
| 2.2 Contrats d'ingénieur | 16 |
| 2.3 Personnel..... | 17 |
| 3. COOPERATION SUR LE PLAN DU CONTRAT DE RIVIERE ATTERT...18 | |
| 4. COOPERATION DANS LES ASSOCIATIONS NATIONALES ET INTERNATIONALES..... | 19 |
| III. RAPPORT TECHNIQUE..... | 19 |
| 1. Exploitation et Maintenance | 19 |
| 1.1. Intervention d'urgence..... | 19 |
| 1.2. Interventions de routine | 19 |
| 1.3. Elimination des déchets | 20 |
| 1.3.1. Les résidus de dégrillage..... | 20 |
| 1.3.2. Les résidus de dessablage | 20 |
| 1.3.3. Les boues d'épuration déshydratées | 20 |
| 1.3.4. Superdréckskëscht | 20 |
| 2. Contrôle analytique | 21 |
| 2.1 Prescriptions relatives aux rejets des stations d'épurations | 22 |
| 2.2 Résultats d'analyses | 24 |
| IV. RAPPORT FINANCIER DE L'EXERCICE 2021..... | 28 |
| 1. BILAN 2021 | 28 |
| V. RAPPORT SOCIAL | 32 |
| Glossaire technique et abréviations..... | 33 |

Préambule

Le syndicat intercommunal de dépollution des eaux résiduaires de l'ouest (SIDERO) a été créé par l'arrêté grand-ducal du 19 avril 1994. Les nouveaux statuts ont été publiés au mémorial B 47 du 13 juin 2007.

Le SIDERO a pour objet l'évacuation et la dépollution des eaux résiduaires de ses communes membres, tout en entretenant, exploitant et faisant fonctionner les stations d'épuration, les collecteurs et les ouvrages annexes. De plus sont exécutés tous les autres travaux qui seront rendus nécessaires par l'accomplissement de l'objet, le tout dans le respect du principe du pollueur payeur.

Le syndicat se compose en 2022 de 24 communes: Beckerich, Ell, Fischbach, Garnich, Habscht, Helperknapp, Junglinster, Käerjeng, Kehlen, Koerich, Kopstal, Leudelage, Lintgen, Lorentzweiler, Mamer, Mersch, Préizerdaul, Redange/Attert, Saeul, Steinfort, Steinsel, Useldange, Vichten et Walferdange.

Les charges polluantes se relèvent à une population totale de 77'639 habitants dans les vingt-quatre communes-membres desservies par le syndicat, à cela il faut ajouter un nombre de 37'000 équivalent-habitants EH [3] représentant la charge polluante des établissements artisanaux, commerciaux et industriels implantés sur le territoire des communes affiliées au syndicat.

Le syndicat SIDERO est administré par un comité dans lequel chaque commune est représentée par un délégué, membre du conseil communal, ayant une voix de vote au moins.

Le règlement des affaires organisationnelles du fonctionnement du syndicat appartient au bureau, qui se compose du président, de deux vice-présidents et de deux membres élus parmi les membres du comité. La composition des organes administratifs en 2022 est citée dans la suite du présent rapport de gestion.



Coup de bêche de la station d'épuration de Kehlen, le 24 avril 2022

A. STRUCTURE DU SYNDICAT

I. ORGANES D'ADMINISTRATION (Fin 2022)

COMITE

Marc NEU, conseiller communal, Beckerich
Raymond JANS, conseiller communal, Ell
Paul BOSIUS, conseiller communal, Fischbach
Yolande DRUI-MAJERUS, conseillère communale, Garnich
Roger FRANK, conseiller communal, Habscht
Paul MANGEN, conseiller communal, Helperknapp
Ben RIES, échevin, Junglinster
Guy SCHOLLER, conseiller communal, Käerjeng
Romain KOCKELMANN, échevin, Kehlen
Jean WIRION, bourgmestre, Koerich
Léon GLODT, conseiller communal, Kopstal
Jean-Paul SUNNEN, échevin, Leudelange
Henri WURTH, bourgmestre, Lintgen
Paul BACH, conseiller communal, Lorentzweiler
Roger NEGRI, échevin, Mamer
Abby TOUSSAINT, conseiller communal, Mersch
Fernand MÜLLER, échevin, Préizerdaul
Tom FABER, échevin, Redange/Attert
Jean-Paul MOUSEL, échevin, Saeul
Daniel FALZANI, conseiller communal, Steinfort
Marcel OBERWEIS, conseiller communal, Steinsel
Claude BACH, conseiller communal, Useldange
Paul MARÉCHAL, échevin, Vichten
François SAUBER, bourgmestre, Walferdange

BUREAU

Abby TOUSSAINT, président
Paul MANGEN, vice-président
Fernand MÜLLER, vice-président
Roger FRANK, membre
Romain KOCKELMANN, membre



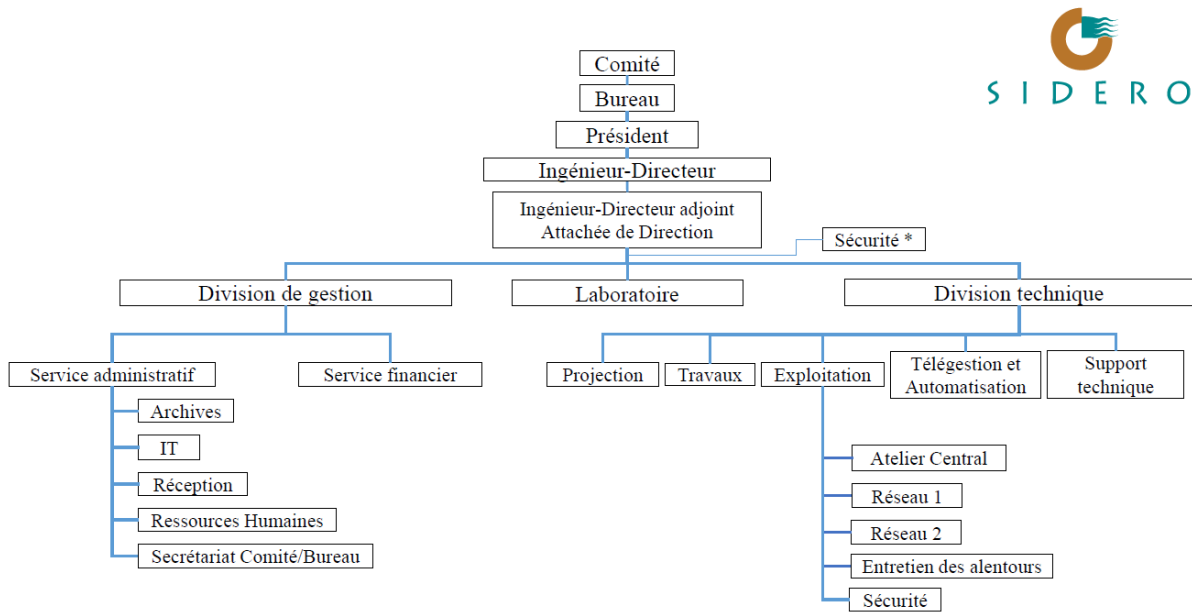
Le comité du SIDERO en mars 2022



Remise des clés en décembre 2022

II. ORGANIGRAMME

L'organigramme a été approuvé par le comité le 11 mai 2022



- Le service sécurité est intégré au service Exploitation. Il est assisté par les chefs de réseau et le chef ouvrier de réseau. Ils reportent directement à la direction, en indépendance des services respectifs.

Approuvé par le comité le 11 mai 2022



III. CADRE DU PERSONNEL (FIN 2022)

DIRECTION

Jean Weicherding, ingénieur-directeur
Nathalie Welter, ingénieur-directeur adjoint

Sandy Janssen, attachée de direction

DIVISION DE GESTION

Annick Assa, receveur
Marc Berna, secrétaire
Stefanie Conrardy, employée communale
Alvaro Cruces, employé communal
Davy Cuminetti, salarié
Thierry Fidler, rédacteur
Laurent Flesch, expéditionnaire administratif

Yann Koenig, rédacteur
Anaïs Legrand, expéditionnaire administratif
Eric Mausen, rédacteur
Joëlle Neuser, expéditionnaire administratif
Stéphanie Wohlfart, rédacteur
Jenny Wrisez, employée communale

LABORATOIRE

Helder Gomes, assistant de laboratoire,
responsable qualité
Jos Hamen, chargé d'études,
responsable du laboratoire

Jerry Kamphaus, chef ouvrier
Michel Schoup, assistant de laboratoire
Lynn Weicherding, assistante technique

DIVISION TECHNIQUE

Service Projection

Nathalie Welter, Ingénieur-directeur adjoint,
responsable de la division
Max Frising, chargé d'études
Alain Hennes, chargé d'études
Charles Konnen, salarié
Pitt Poeker, chargé d'études

Eric Manoni, chargé technique
Steve Marx, chargé de gestion
Michel Schroeder, chargé de gestion

Service Support technique

Lisa Gilson, rédacteur
Katrin Kohl, rédacteur en service provisoire

Service Travaux

Claude Bastian, chargé de gestion responsable
du service
Carole Breuer, chargée technique
Paul Decker, chargé de gestion
Stephan Gertler, chargé de gestion
Camille Hertges, chargé technique

Service Télégestion et Automatisation

Pitt Poeker, responsable du service
Daniel Boersen, chargé de gestion
Uwe Kesten, chargé technique
Laurent Messerig, chargé de gestion
Patrick Scheer, chargé de gestion
Fabien Spaus, salarié

SERVICE EXPLOITATION

Christian Köhler, chargé d'études, responsable du service exploitation

Claude Jacoby, chargé technique, responsable du service exploitation

Robert Disson, chef d'atelier

Michel Moes, chef de réseau

Christian Vosman, chef de réseau

Gilles Eich, chef ouvrier

Marc Harles, chef ouvrier

Marc Scheid, chargé technique (sécurité)

Serge Hommel, artisan chef ouvrier

Mike Braun, ouvrier qualifié

Simon Classen, ouvrier qualifié

Christophe Colling, ouvrier qualifié

Claude Crelo, ouvrier polyvalent

Cédric De Jesus, ouvrier qualifié

Pol Emering, ouvrier qualifié

Thomas Enders, ouvrier qualifié

Serge Erpelding, ouvrier qualifié

Jeff Faber, ouvrier qualifié

Laurent Faber, ouvrier qualifié

Vanessa Felix, ouvrier qualifié

Marc Fis, ouvrier qualifié

Rick Gengler, ouvrier qualifié

Thorsten Gobbert, ouvrier qualifié

Steve Grund, ouvrier qualifié

Guy Hentges, ouvrier qualifié

Guy Holper, ouvrier polyvalent

Philippe Hut, ouvrier qualifié

Jacek Jakobek, ouvrier qualifié

Jeff Kieffer, ouvrier qualifié

Jérôme Kirsch, ouvrier qualifié

Mikael Madeira, ouvrier qualifié

Luc Mathekowitsch, ouvrier polyvalent

Christian Mischo, ouvrier polyvalent

Tom Morth, ouvrier qualifié

Daniel Parries, ouvrier qualifié

Christophe Reiser, ouvrier qualifié

Paulo Ribeiro, ouvrier qualifié

Jean-Marie Schmitz, ouvrier qualifié

Jeannot Schweich, ouvrier qualifié

Cédric Vanhille, ouvrier qualifié

Kevin Weber, ouvrier qualifié

Raphaël Weber, ouvrier qualifié

Joé Wildgen, ouvrier qualifié

IV. SITES D'ASSAINISSEMENT

Par site d'assainissement il y a lieu d'entendre les équipements de collecte et de traitement des eaux usées axés sur une station d'épuration biologique ou mécanique, desservant une ou plusieurs localités appartenant à une ou plusieurs communes. Ainsi les différents sites en exploitation ou à l'étude sont les suivants :

| Lieu | N° du Site | | Capacité (EH) |
|------------------------|------------|---|---------------|
| Mersch/Beringen | 101 | | 70.000 |
| Angelsberg | 102 | Modernisation en cours | 630 |
| Fischbach 1 | 103 | Chantier pour nouvelle STEP 1.000 EH en cours | 400 |
| Hobscheid | 105 | Mesures provisoires pour augmentation à 7.400 EH | 6.000 |
| Kehlen | 106 | Modernisation et extension à 10.000 EH en projet | 5.000 |
| Kopstal | 107 | | 6.000-8.000 |
| Steinfort | 108 | | 15.600 |
| Dondelange | 109 | | 3.500 |
| Boevange/Attert | 110 | | 15.000 |
| Redange/Attert | 111 | Raccordement prévu à la STEP Boevange | 2.855 |
| Eschweiler | 114 | Modernisation et extension en projet | 4.000 |
| Junglinster | 116 | | 9.000 |
| Mamer | 117 | Modernisation et extension à 50.000 EH en cours | 23.500 |
| Garnich | 118 | Raccordement à la STEP Mamer en cours | 1.800 |
| Ehner | 119 | | 45 |
| Schwebach | 120 | STEP provisoire mise en service en 2014 | 230 |
| Solupla | 110 | STEP provisoire mise en service en 2016 raccordement prévu à la STEP Boevange | 200 |
| Asselscheuer | 201 | | 75 |
| Oberpallen | 301 | | 1.500 |
| Windhof | 302 | Raccordement à la STEP Kehlen en cours | 1.500 |
| Schweich | 303 | | 750 |
| Godbrange | 304 | | 1.300 |
| Bourglinster | 305 | Modernisation et extension à 2.500 EH en projet | 1.500 |

| Lieu | N° du Site | | Capacité (EH) |
|-------------------------|-------------------|--|----------------------|
| Colpach-Bas | 401 | | 2.000 |
| Hollenfels | 601 | | 850 |
| Fischbach 2 | 702 | Raccordement à la nouvelle STEP Fischbach | 100 |
| Levelange | 709 | Raccordement prévu à la STEP Oberpallen | 100 |
| Lannen | 710 | Raccordement à la STEP Nagem en cours | 230 |
| Nagem | 711 | Construction d'une STEP biologique prévue | 310 |
| Beidweiler | 713 | Raccordement à la STEP Eschweiler en cours | 625 |
| Eisenborn | 714 | Raccordement prévu à la STEP Bourglinster | 180 |
| Leudelange | 718 | Raccordé à Beggen | 11.500 |
| Schleißenhaff | 719 | Raccordé à Beggen | 2.300 |
| Sites mécaniques | 720 | Raccordement à Boevange en cours | 2.660 |

B. RAPPORTS SECTORIELS

I. CONSIDÉRATIONS GÉNÉRALES

Conformément aux tâches lui dévolues en vertu de ses statuts, le SIDERO assure l'exploitation de la maintenance des installations d'assainissement situées sur le territoire de ses communes membres.

En outre fait-il exécuter des travaux de réalisation de nouveaux collecteurs et de stations d'épuration dans l'intérêt des communes affiliées.

En revanche, les communes sont tenues d'assurer le financement du syndicat par leur participation aux dépenses de celui-ci.

La participation aux frais de fonctionnement est déterminée suivant une double clé de répartition avec d'un côté une participation aux frais fixes arrêtée en fonction des capacités d'épuration réservées, exprimées en équivalent-habitants et d'autre part une participation aux frais variables proportionnelle à la charge polluante exprimée en équivalent-habitants constatée en cours d'année.

La participation des communes au financement des infrastructures du syndicat s'opère au moyen d'apports en capital des communes, dont la quote-part est déterminée en proportion des capacités d'épuration réservées par chacune d'elles.

Ainsi les mécanismes de financement décrits ci-dessus, sont à l'origine du prélèvement de redevances par le syndicat, basées sur les dépenses engendrées au cours d'un exercice budgétaire.

De plus amples détails sur les montants des redevances perçues au cours de l'année 2022 auprès de chaque commune se trouvent au chapitre relatif au rapport financier.

Ces redevances donnent lieu à la refacturation par les communes à leurs contribuables par le biais des règlement-taxes respectifs.



Coup de bêche de la station d'épuration de Kehlen, le 24 avril 2022

II. RAPPORT ADMINISTRATIF

1. COMITE

Le comité a été convoqué à six reprises en 2022 en dates du 2 mars, 11 mai, 6 juillet, 28 septembre, 26 octobre et 9 novembre.

Lors de ces séances, il a été délibéré entre autres au sujet des dispositions suivantes :

1.1 AFFAIRES GENERALES

- Approbation de conventions et d'actes notariés
- Approbation de compromis pour l'achat de terrains
- Fixation du lieu pour la tenue des séances de comité
- Approbation de transferts de crédits extraordinaires
- Approbation des comptes rendus des séances de comité
- Adaptations du règlement d'ordre interne
- Approbation de tarifs pour interventions d'urgence
- Autorisations d'ester en justice

1.2. DOMAINE DU PERSONNEL

- Adaptation de l'organigramme
- Approbation de trois demandes de prolongation de stage
- Approbation d'une demande de réduction de stage
- Approbation de la fixation de salaire d'un agent du service administratif
- Approbation de la carrière d'un salarié à tâche manuelle
- Approbation de l'avenant du contrat collectif des ouvriers de l'Etat à partir du 1^{er} janvier 2022 pour le CET et adaptation du paiement des permanences à partir du 1 février 2022

Création de postes pour :

- Un chargé d'études avec la formation d'ingénieur diplômé dans le statut du fonctionnaire communal dans la catégorie de traitement A, groupe de traitement A1, sous-groupe scientifique et technique
- Un rédacteur administratif pour le support technique dans le statut du fonctionnaire communal dans la catégorie de traitement B, groupe de traitement B1, sous-groupe administratif
- Deux salariés à tâche manuelle avec un certificat de DAP/CATP pour le service exploitation.
- Un salarié à tâche manuelle DAP, spécialité pépiniériste-paysagiste ou opérateur de l'environnement pour l'équipe de jardinage
- Deux fonctionnaires communaux dans la catégorie de traitement B1, sous-groupe technique, pour le service travaux, et sous-groupe éducatif et psycho-social pour le service laboratoire

Nominations:

- Nomination provisoire d'un fonctionnaire communal, chargé d'études A1, sous-groupe scientifique et technique pour la division technique, service projection
- Nomination provisoire au poste de rédacteur B1, groupe de traitement B1, sous-groupe administratif
- Nomination définitive au poste de fonctionnaire groupe de traitement C1, sous-groupe administratif
- Nomination définitive au poste de rédacteur B1, groupe de traitement B1, sous-groupe administratif pour le service de la comptabilité
- Nomination à titre personnel dans la catégorie de traitement B1, sous-groupe administratif

1.3. DOMAINE FINANCIER

- Présentation du bilan 2020 et approbation de la prise de position du Bureau quant au rapport de vérification des comptes de 2020 établi par la Direction du contrôle de la comptabilité des communes
 - Adaptation du projet Interreg V A 001.203031 Eisch'A
 - Approbation d'un devis supplémentaire dans le cadre du projet du dossier technique Assainissement de Boevange/Attert
 - Approbation d'un crédit supplémentaire dans le cadre du projet de l'assainissement de la localité d'Altlinster
 - Approbation d'un crédit supplémentaire dans le cadre du projet de l'assainissement de la Vallée de l'Attert – Etudes, phases II et III
 - Approbation d'un crédit supplémentaire dans le cadre du projet de l'assainissement de la Vallée de l'Attert, Phases II et III
 - Approbation d'un crédit supplémentaire dans le cadre du projet de construction de réagencement de l'atelier central
 - Approbation d'un crédit supplémentaire dans le cadre du projet de l'assainissement de la commune de Garnich
 - Approbation d'un crédit supplémentaire dans le cadre du projet de modernisation de la station d'épuration de Kehlen
 - Approbation d'un devis supplémentaire dans le cadre du projet de déplacement et agrandissement du collecteur d'eaux usées dans le Quartier de la Gare à Mersch
 - Approbation de décomptes de projets
 - Approbation des déclarations de recettes 2021
 - Approbation des clés de répartition pour le budget 2023
 - Présentation et approbation du budget rectifié 2022 et du budget 2023
 - Présentation du tableau Plan Pluriannuel de Financement (PPF) pour les années 2022-2024
- Approbation de procédures comptables

1.4. DOMAINE TECHNIQUE

- Approbation de l'avis du SIDERO par rapport au plan de gestion 2021-2027 des districts hydrographiques
- Approbation du projet d'acquisition de trois camions pour le service exploitation
- Approbation de la réalisation d'études de faisabilité pour le traitement des micropolluants dans les stations d'épuration biologiques du SIDERO Présentation de l'étude nationale ayant trait à la gestion des boues d'épuration
- Approbation de l'adaptation du projet de réagencement de l'atelier central
- Approbation de l'acquisition d'équipement du laboratoire pour les analyses de micropolluants (analyseur LC-MS)

Projet de construction de bassins-déversoirs (RÜB) :

- RÜB à Beckerich Lot II Parties C1 et F
- RÜB à Mamer, rue de Bertrange
- RÜB à Hunsdorf
- RÜB à Nospelt avec remplacement des déversoirs d'orage existants, construction d'un nouveau collecteur pour eaux mixtes et transformation du collecteur actuel en collecteur pour eaux pluviales à Nospelt

Approbation des projets d'assainissement suivants :

- Déconnexion des eaux externes au PAG Aline an Emile Mayrischstrooss à Colpach-Haut
- Déconnexion des eaux claires à Maetschent, Pratz
- Adaptation du devis de la modernisation et extension de la station d'épuration de Kehlen
- L'évacuation des eaux claires à Ell, rue d'Arlon
- Construction d'une station d'épuration biologique à Nagem

2. BUREAU

En tant qu'organe exécutif du syndicat, le Bureau a siégé à vingt-huit reprises au cours de l'année 2022. En dehors de la préparation des réunions du comité, ses missions de gestion des affaires du syndicat ont porté entre autres sur les sujets essentiels suivants :

- Exécution du programme prévu dans le budget
- Affaires du personnel
- Surveillance des comptes
- Organisation de la participation du personnel aux cours de formation continue
- Approbation de contrats d'apprentissage et d'étudiant
- Adjudications de travaux sur base de soumissions
- Passation de commandes sur base d'offres, conformément au règlement grand-ducal du 18 avril 2018 portant exécution de la loi sur les marchés publics du 18 avril 2018
- Approbation de contrats de services et d'entretien
- Approbation de contrats d'assurances tous risque chantier
- Préparation de compromis d'acquisition de terrains dans l'intérêt de la construction d'ouvrages d'assainissement
- Approbation de droits de passages

- Approbation de contrats de prorogation d'une ligne de crédit
- Fixation des dates prochaines des séances du comité
- Préparation et arrêt de l'ordre du jour des séances du comité
- Entrevues avec des candidats
- Ratification de contrats d'ingénieur
- Préparation de contrats d'objets de natures diverses
- Préparatifs en relation avec les démarches ou contacts entrepris par le syndicat auprès de différentes instances
- Décompte relatif à la participation financière aux coûts d'assainissement de la Ville de Luxembourg dans le cadre des eaux usées de Leudelange
- Procès-verbal de la vérification trimestrielle de la comptabilité du receveur
- Rapport de vérification du bilan 2020 et 2021 émis par la direction du contrôle de la comptabilité communale
- Négociation de nouveaux contrats d'assurance du parc automobile
- Présentation du Bilan 2021
- Préparation du budget 2022 rectifié et budget 2023
- Diverses décisions concernant les mesures contre le Covid-19 pour le personnel au cours de l'année
- Notification des reports de crédits
- Organisation des coups de bêche à Angelsberg et à Mamer
- Décision des critères d'éligibilité et détermination des postes à responsabilité particulière
- Présentation des résultats de l'étude nationale relative à la gestion des boues épuratoires
- Entrevues avec les différents services du SIDERO
- Convention de télétravail – Proposition règlement interne de travail
- Décision de principe sur système de géolocalisation dans les voitures

Lors de ces séances, il a été délibéré entre autres au sujet des dispositions suivantes :

2.1. ADJUDICATIONS PUBLIQUES

- Assainissement de Graulinster/Beidweiler/Eschweiler et signature de deux contrats d'assurance « tout risque chantier » pour le chantier de Beidweiler et son chemin d'accès
- Station d'épuration à Kehlen – Partie génie civil
- Travaux de nettoyage des canalisations au moyen d'un camion de lavage à haute pression dans le bassin versant du SIDERO
- Assainissement rue Bouvart à Mersch – Travaux de génie civil
- Elimination et valorisation de boues d'épuration communales
- Station d'épuration biologique à Schwebach – chargement et évacuation de terre polluée
- Migration système PLS - STEP Redange, Oberpallen, Godbrange et stations externes
- Assainissement d'Eschweiler - Construction d'un bassin-déversoir – Travaux de génie civil et électromécaniques
- Travaux d'assainissement des canalisations, rue Bouvart à Mersch
- Bassin-déversoir Lannen et collecteurs
- Construction d'un collecteur entre Garnich et Holzem – Partie génie civil
- Assainissement du site Agrocenter à Mersch – offre supplémentaire
- Construction du collecteur Garnich-Holzem
- Assainissement de Bierbergriecht à Bettborn – Travaux de palissades, ouvrages de captage et fossé ouvert dans la localité de Bettborn
- Evacuation des eaux claires du PAP « Um Steen » à Platen
- Assainissement Bierbergriecht à Bettborn – travaux de palissades, ouvrage de captage et fossé ouvert
- Assainissement de Beidweiler – Construction d'un bassin-déversoir et d'une station de pompage à Beidweiler – Travaux électromécaniques
- Construction d'une station d'épuration à Kehlen - Travaux de génie civil
- Construction du collecteur à la Z.I. Solupla et Niederpallen – Travaux de génie civil
- Projection de migration du réseau de télésurveillance de Dondelange, Boevange et Mamer
- Dépose et enlèvement des poteaux de l'ancienne ligne aérienne de la station d'épuration à Garnich

Approbation de contrats de fourniture d'énergie électrique :

- Pour le bassin-déversoir am Temmel à Ospern
- Modification du contrat de fourniture d'énergie électrique, signé en octobre 2018 pour les années 2021, 2022 et 2023 en accordant une hausse pour la durée restante jusqu'à la fin 2023
- Pour la station de pompage à Keispelt, rue de Mersch
- Pour la station de pompage Gaichel
- Pour le bassin déversoir à Calmus pour la durée de 2022 à 2025

2.2. CONTRATS D'INGÉNIEUR

Contrats d'ingénieur pour les missions en matière de sécurité/santé pour les chantiers en cours :

- Projet d'assainissement de la partie Est de Mersch
- Construction d'une canalisation de rétention à Lannen et collecteur en aval
- Bassin-déversoir à Heisdorf, rue de Müllendorf
- Evacuation des eaux claires au PAP « Um Steen » à Platen
- Construction du bassin-déversoir à Redange, rue de Beckerich – réseaux d'assainissement projetés Allée des Tilleuls, Grand-Rue et Rue de Beckerich
- Nouvelle signature du contrat d'entretien avec DSK Systems à la suite du changement de numéro TVA du SIDERO
- Signature de contrats de raccordement et d'utilisation de réseau entre le SIDERO et la société Creos
- Commande définitive pour les services de nettoyage pour divers bâtiments du SIDERO.

2.3. PERSONNEL

- Approbation d'une dispense de travail par suite d'une démission volontaire
- Approbation de demandes de stages au sein de la division technique
- Publication de vacances de poste
- Entrevues avec les collaborateurs des services du SIDERO
- Entrevues avec les candidats convoqués dans le cadre des vacances de postes
- Elaboration et approbation de contrats de travail
- Signature de contrats de travail
- Approbation d'une réduction d'horaire et d'une augmentation d'horaire
- Délégation à l'Ingénieur-Directeur de l'approbation des demandes en relation avec l'organisation des services et des horaires de travail des collaborateurs
- Approbation d'une demande pour un congé parental de 12 mois à mi-temps
- Approbation des demandes pour le congé de paternité de 10 jours
- Démission d'un ouvrier
- Demandes de réduction et de prolongation de stage
- Approbation de demandes d'avancement en grade
- Approbation des demandes pour le travail à domicile
- Approbation d'une demande de changement de carrière
- Approbation de la demande de départ en retraite
- Approbation des feuilles de route de certains collaborateurs pour des conférences ou des formations
- Remise des montres pour 20 ans de services à deux salariés
- Organisation dîner de fin d'année du SIDERO
- Proclamation du résultat des élections pour la délégation des fonctionnaires et employés communaux

3. COOPÉRATION SUR LE PLAN DU CONTRAT DE RIVIÈRE ATTERT

Le contrat de rivière Attert, qui a pour objectif de gérer le bassin versant de l'Attert de manière intégrée, durable et concertée avec l'ensemble des partenaires impliqués, a été soutenu par le comité et les services du SIDERO depuis le début de sa phase d'élaboration en 1998.

Notre syndicat y joue le rôle d'un partenaire de premier ordre en tant qu'investisseur le plus important dans le contexte du programme d'actions découlant du contrat.

Le contrat de rivière regroupe les partenaires suivants :

Asbl. Au Pays de l'Attert

IDELUX-EAU – anciennement Association Intercommunale de Valorisation de l'Eau (AIVE)

Natur an Ëmwelt

Centrale Paysanne

Chambre d'Agriculture

Commune d'Attert

Commune d'Ell

Commune d'Useldange

Commune de Beckerich

Commune de Bissen

Commune de Colmar-Berg

Commune de Helperknapp

Commune de Préizerdaul

Commune de Redange

Province de Luxembourg, Direction des Services Techniques, Service des cours d'eau

Syndicat de Distribution d'Eau des Ardennes (DEA)

Syndicat Intercommunal de Dépollution des eaux Résiduaires du Nord (SIDEN)

Syndicat Intercommunal de Dépollution des Eaux Résiduaires de l'Ouest (SIDERO)

Le SIDERO a organisé ensemble avec la Maison de l'Eau des visites guidées de différentes stations d'épuration dont notamment les stations de Boevange-Attert, Oberpallen et Redange avec des classes des écoles primaires de communes affiliées au contrat de rivière.

4. COOPÉRATION DANS LES ASSOCIATIONS NATIONALES ET INTERNATIONALES

4.1. Aluseau

Le SIDERO est membre de l'ALUSEAU, l'association luxembourgeoise des services d'eau, par le biais de laquelle il est représenté auprès de l'EUREAU, l'union européenne des associations nationales des services d'eau ainsi que l'EWA (European Water Association).

Sur le plan national la direction du SIDERO collabore dans les travaux de l'ALUSEAU. Ainsi le directeur est l'animateur du groupe de travail ALU02 Eaux Usées et membre des groupes de travail ALU03 Aspects financiers et réglementaires et ALU06 Recherche. Le secrétaire gère les comptes de l'ALUSEAU et est membre du groupe de travail ALU04 Relations Publiques. Tous deux sont membres du conseil d'administration de l'ALUSEAU.

4.2. EurEau

Sur le plan international, la direction du SIDERO coopère encore, en vertu de son affiliation à l'ALUSEAU, aux travaux de l'EUREAU. M. Jean Weicherding est représentant de l'ALUSEAU auprès de l'EUREAU dans le groupe de travail Eureau II Eaux Usées.

III. RAPPORT TECHNIQUE

1. EXPLOITATION

1.1. INTERVENTIONS D'URGENCE

Les interventions d'urgence survenues au cours de l'année 2022 ont été gérées par les agents du service exploitation. Une grande partie des interventions d'urgence ont été provoquées par des intempéries impliquant des chutes d'arbres et des dégâts à l'équipement électromécanique dus à la foudre.

La mise en service de nouvelles stations d'épuration et les chantiers en cours ont également généré de nombreuses interventions.

Les inondations de juillet 2021 ont impliqué de nombreuses interventions des équipes tant pour maintenir en service les différents ouvrages que pour dépanner les collègues de stations d'épuration d'autres syndicats.

1.2. INTERVENTIONS DE ROUTINE

En dehors des opérations de maintenance et de dépannage relevées ci avant, il convient de souligner l'importance du nombre d'interventions journalières de nos équipes dans l'intérêt de l'entretien régulier des équipements et ouvrages ainsi que des alentours de ces derniers.

Il faut noter que la mise en service de nouvelles stations d'épuration, de loin plus performantes que les anciennes, ainsi que la mise en œuvre de bassins-déversoirs et stations de pompage impliquent une augmentation du nombre de machines à entretenir et des interventions journalières.

1.3. ÉLIMINATION DES DÉCHETS

A la fin de la filière de traitement des eaux usées, trois catégories de résidus se trouvent récupérées qu'il convient d'éliminer : les résidus de dégrillage, les résidus de dessablage et les boues d'épuration.

De même, l'entretien et la maintenance des stations d'épuration et ouvrages annexes engendre des déchets qui sont dans la plupart traités dans le cadre de la SuperDrecksKëscht ainsi que des déchets de verdure et de la ferraille.

La gestion des déchets et des boues d'épuration est réalisée depuis 2008 suivant le plan de prévention et de gestion de déchets (PPGD) du SIDERO, approuvé par le Ministre de l'Environnement fin 2007.

La gestion des déchets d'entretien et des déchets spéciaux se fait de façon centralisée sur les sites de Mersch, Boevange, Junglinster et Mamer, tous les déchets de dessablage du syndicat sont regroupés sur le site de Boevange en vue d'une gestion plus efficace. La gestion et l'entrepôt des boues d'épuration ont également été déterminés dans le PPGD.

1.3.1. Les résidus de dégrillage

Les résidus de dégrillage sont éliminés soit à l'installation d'incinération soit à la décharge. Ces déchets sont collectés de façon décentralisée dans les différentes stations et enlevées par une entreprise spécialisée.

1.3.2. Les résidus de dessablage

Conformément au plan particulier de gestion des déchets du SIDERO, les résidus de dessablage du SIDERO sont entreposés dans un compartiment de stockage à la station d'épuration de Boevange afin de les recycler dans une plateforme de compostage en Allemagne. Les transports par semi-remorque permettent des économies conséquentes.

1.3.3. Les boues d'épuration déshydratées

Les boues d'épuration déshydratées de Boevange sont évacuées en partie dans l'agriculture où elles sont valorisées par épandage comme engrais sur les champs de labour. Les boues déshydratées des autres stations ont été évacuées vers des sites de compostage respectivement vers une usine d'incinération en Allemagne.

1.3.4. SuperdrecksKëscht

Relevons que le SIDERO est primé du label de qualité SUPERDRECKSKESCHT en vertu de la gestion écologique de ses déchets.

En outre, les travaux d'entretien et de maintenance des installations engendrent des déchets requérant l'élimination particulière comme la ferraille et les déchets verts.

Déchets et boues de la filière traitement

| Désignation | 2022 |
|---|---------------|
| | tonnes |
| Résidus de dégrillage | 111,0 |
| Sables | 175,7 |
| Boues liquides/déshydratées agriculture (MS) ^[5] | 139,9 |
| Boues déshydratées compostage (MS) ^[5] | 0,0 |
| Boues déshydratées incinération (MS) ^[6] | 1288,2 |
| TOTAL : | 1714,8 |

Déchets de maintenance des équipements et alentours

| Désignation | 2022 |
|--|--------------|
| | tonnes |
| Déchets de verdure | 15,7 |
| Résidus de déversoirs et canalisations | 792,0 |
| Déchets encombrants / ferraille | 0,3 |
| Bois | 3,5 |
| Matières plastiques | 1,4 |
| Papiers/cartons | 3,4 |
| Déchets spéciaux (SUPERDRECKSKESCHT) | 1,2 |
| Huiles usagées/ substances huileuses | 1,0 |
| TOTAL : | 818,5 |

2. CONTRÔLE ANALYTIQUE

Depuis l'année 2000, le SIDERO en tant qu'exploitant de stations d'épuration, assume intégralement la surveillance du fonctionnement et des rejets de ses stations par l'exploitation de son laboratoire central à Mersch. Ces tâches se déroulent en étroite collaboration avec le laboratoire de l'Administration de la gestion de l'eau, et notamment en conformité avec les stipulations de l'article 10 du règlement grand-ducal du 13 mai 1994 relatif au traitement des eaux urbaines résiduaires

L'agrément pour l'exploitation du laboratoire du SIDERO dans le cadre de la surveillance des rejets des stations d'épuration des eaux urbaines vient d'être prolongé par la Ministre de l'Environnement, du Climat et du Développement Durable jusqu'au 7 juin 2025.

Grâce à cette autorisation, le SIDERO peut effectuer des analyses pour d'autres communes et syndicats. L'agrément implique des contrôles de qualité supplémentaires et la participation trimestrielle à des tests interlaboratoires, ainsi que l'accréditation suivant ISO/EN 17025.

Le laboratoire du SIDERO analyse ainsi des échantillons des stations d'épuration de la commune de Hesperange et des syndicats SIDERO, SIACH, SIDEST, SIVÉC et STEP ainsi des échantillons d'établissements agroalimentaires que pour différentes communes dans le cadre de la tarification des eaux usées.

Le laboratoire a géré la prise d'échantillons et l'interprétation des résultats pour les stations du SIDERO dans le cadre de l'étude de faisabilité de traitements des micropolluants. Il participe activement à la collecte des échantillons d'eaux usées dans le cadre du projet de recherche CORONASTEP du LIST.

2.1. PRESCRIPTIONS RELATIVES AUX REJETS DES STATIONS D'ÉPURATION

Les procédures de contrôle et la vérification de la conformité du fonctionnement des stations d'épuration sont réglées d'ordre général par le règlement grand-ducal du 13 mai 1994 relatif au traitement des eaux urbaines résiduaires mettant en application la DIRECTIVE 91/271 CEE du Conseil des communautés européennes du 21 mai 1991. Ces dispositions légales visent la surveillance appropriée des stations pour démontrer le respect des normes minimales de rejets, dont les conditions sont les suivantes :

2.1.1. PRESCRIPTIONS RELATIVES AUX REJETS DES STATIONS D'ÉPURATION AYANT UNE CHARGE POLLUANTE COMPRISE ENTRE 2.000 ET 10.000 EH

| Paramètres | Concentration (*) | Pourcentage minimal de réduction / Rendement ^{*(1)} |
|--|-------------------------|--|
| Demande biochimique en oxygène (DBO ₅ à 20 °C) ^[1] sans nitrification | 25 mg/l O ₂ | 70-90 |
| Demande chimique en oxygène (DCO) ^[2] | 125 mg/l O ₂ | 75 |
| Total des matières solides en suspension (MES) ^[4] | 35 mg/l (2) | 90 (1) |

(*) Les rejets de la station d'épuration doivent se conformer à une des deux conditions (concentration ou rendement)

(1) Réduction par rapport aux valeurs à l'entrée

(2) Cette exigence est facultative

2.1.2. PRESCRIPTIONS SUPPLÉMENTAIRES RELATIVES AUX REJETS DES STATIONS D'ÉPURATION AYANT UNE CHARGE DE PLUS DE 10.000 EH

| Paramètres | Concentration (*) | Pourcentage minimal de réduction / Rendement ^(*) (1) |
|-----------------|---|---|
| Phosphore total | 2 mg/l P (EH compris entre 10.000 et 100.000) 1 mg/l P (EH de plus de 100.000) | 80 |
| Azote total | 15 mg/l N (EH compris entre 10.000 et 100.000) 10 mg/l N (EH de plus de 100.000) | 70-80 |

(*) Les rejets de la station d'épuration doivent suffire à une des deux conditions (concentration ou rendement)

(1) Réduction par rapport aux valeurs à l'entrée

Les autorisations d'exploitation respectives des différentes stations d'épuration fixent en général des valeurs plus strictes et des fréquences d'échantillonnage plus importantes que le règlement grand-ducal du 13 mai 1994 relatif au traitement des eaux urbaines résiduaires.

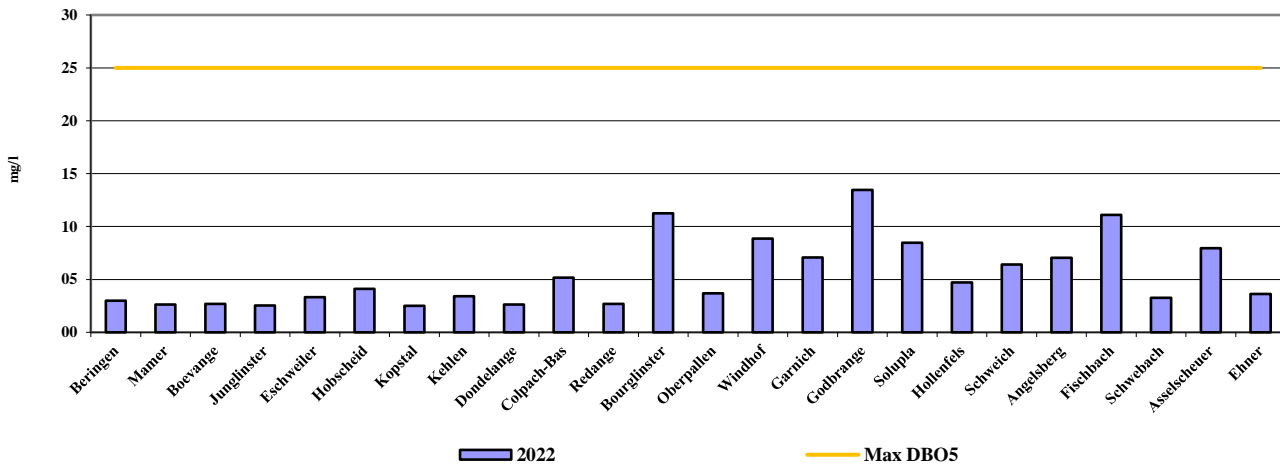
2.1.3. PRESCRIPTIONS RELATIVES AUX REJETS DES STATIONS D'ÉPURATION AYANT UNE CHARGE POLLUANTE INFÉRIEURE A 2.000 EH

Le règlement grand-ducal du 13 mai 1994 ne porte pas sur les stations dont la charge polluante est inférieure à 2.000 EH. Pour ces petites stations, c'est l'Administration de la Gestion de l'Eau qui fixe les prescriptions de rejets dans le cadre de l'autorisation d'exploitation. Les concentrations maximales par paramètre analytique sont les suivantes :

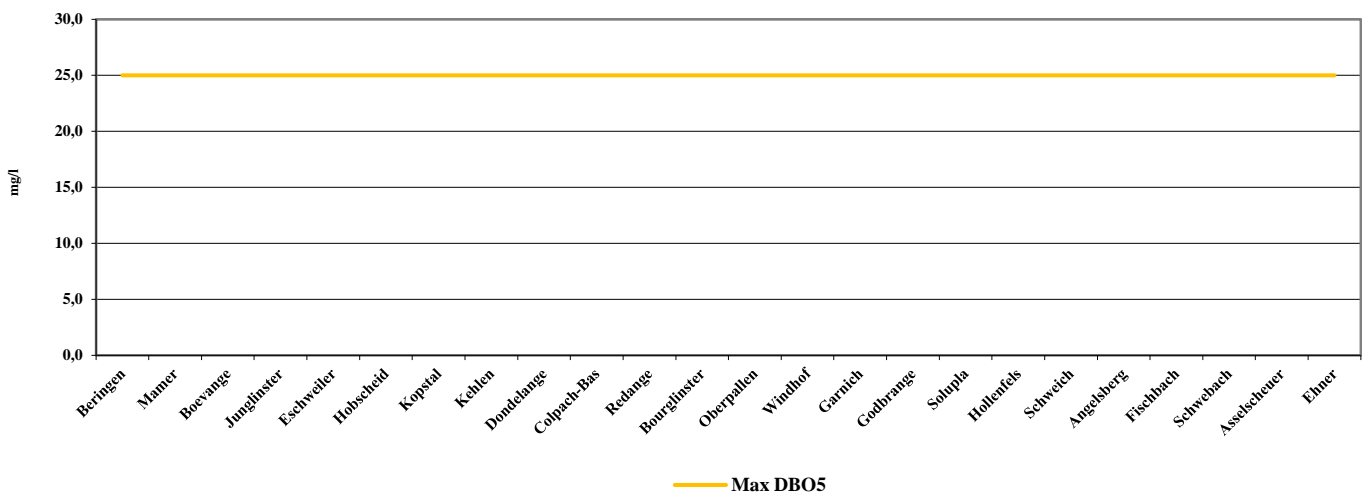
| Paramètres | Concentration |
|---|-------------------------|
| Demande biochimique en oxygène (DBO ₅) ^[1] | 25 mg/l O ₂ |
| Demande chimique en oxygène (DCO) ^[2] | 100 mg/l O ₂ |
| Total des matières en suspension (MES) ^[4] | 30 mg/l |
| Azote sous forme d'ammonium (NH ₄ - N) | 10 mg/l |
| Matières décantables | 0,3 ml/l |

2.2. RÉSULTAT D'ANALYSES

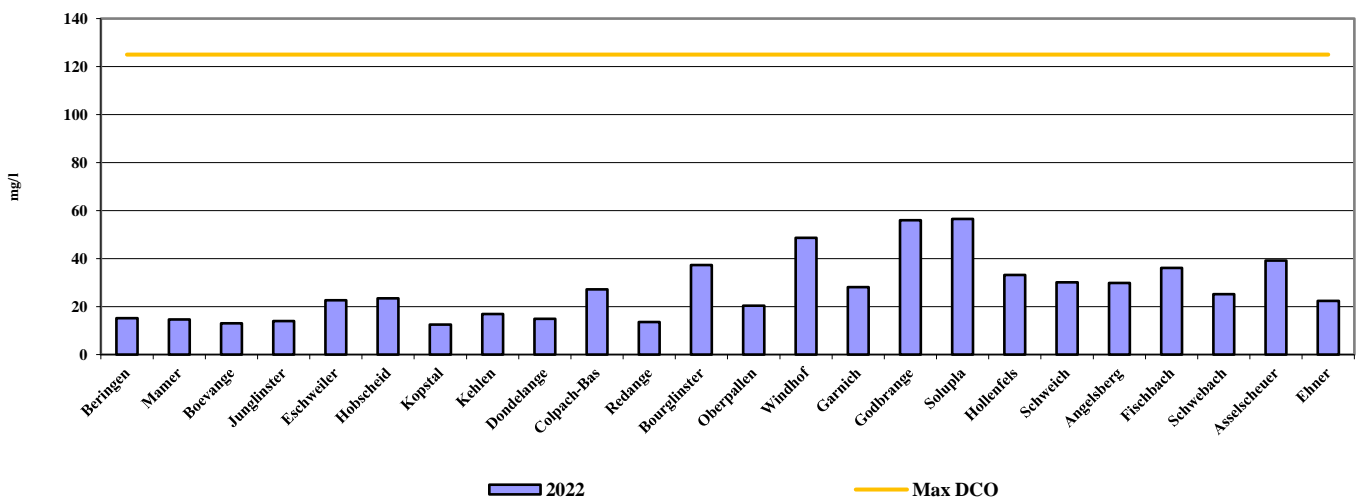
Rejets en DBO5 de tous les sites (mg/l)



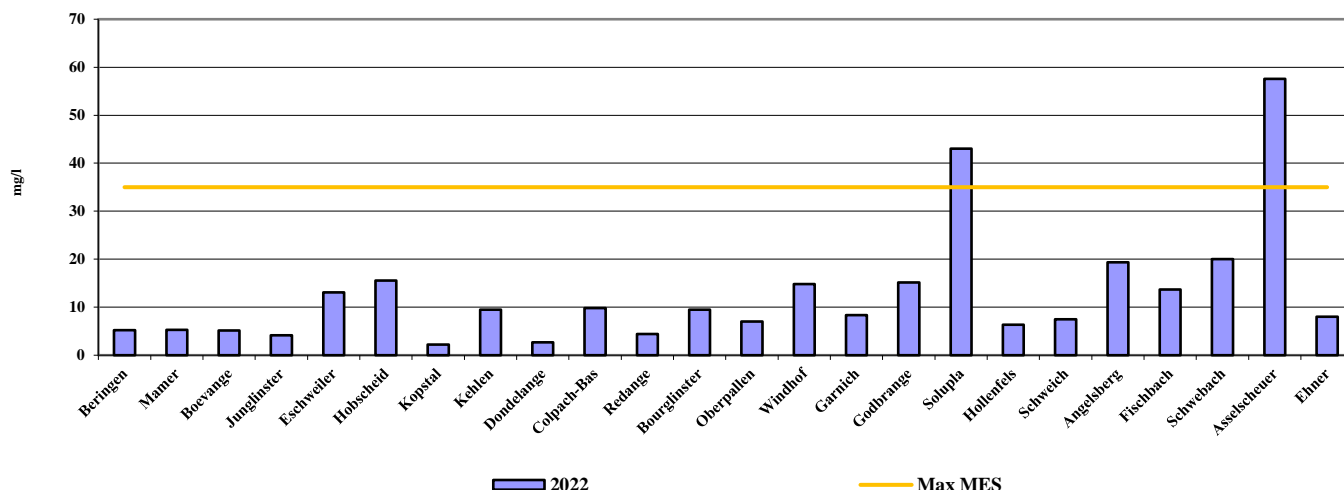
Rejets en DBO5 de tous les sites (mg/l)



Rejets en DCO de tous les sites (mg/l)



Rejets en MES des tous les sites (mg/l)



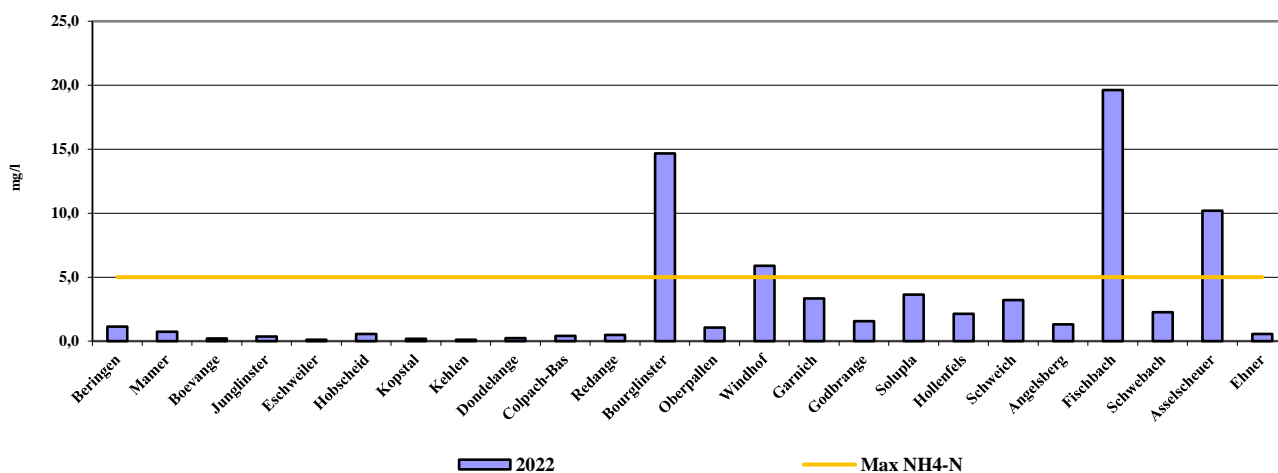
Explications supplémentaires concernant les graphiques DBO5, DCO et MES :

La station d'épuration de SOLUPLA est une unité mobile, mise en place en 2017 pour remplacer la station mécanique avec des rendements épuratoires médiocres. Il est prévu de la débrancher en 2023, les eaux usées seront par après traitées dans la station d'épuration de Boevange.

La station d'Asselscheuer est une station lagunaire sans apport d'énergie extérieure, et donc fortement dépendante des conditions météorologiques. Or l'année 2022 ayant été exceptionnelle, par ses températures et son manque de pluie, on a dû constater une prolifération en masse des algues. Ces algues sont reprises dans la détermination des matières en suspension et faussent le résultat.

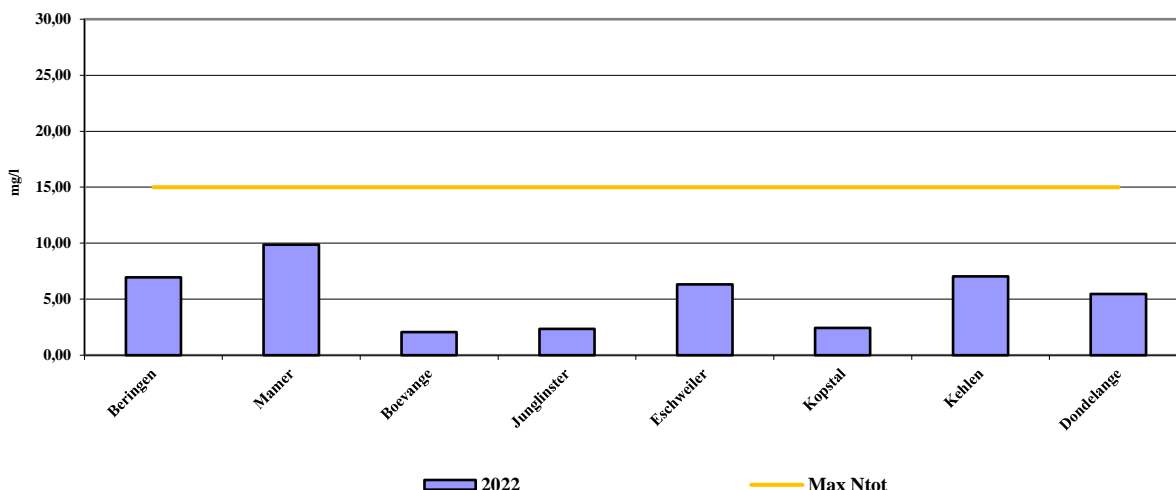
La station de Fischbach datant de 1975, tout comme la station d'Angelsberg (1980) seront remplacées par des nouvelles stations dans les 2 années à venir.

Rejets en NH4-N de tous les sites (mg/l)



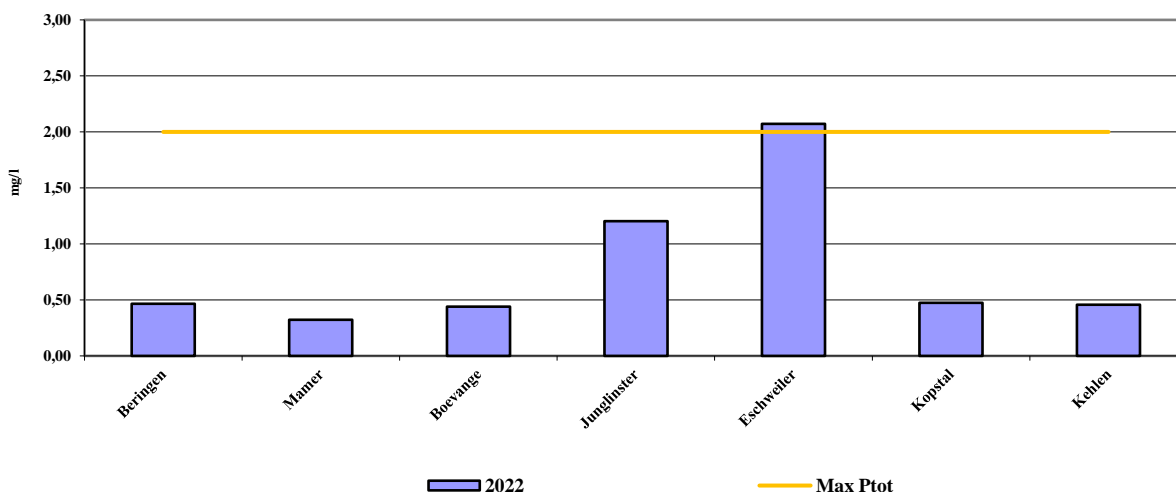
Les stations de Asselscheuer, Bourglinster (qui sera modernisée) ne sont pas prévues pour éliminer l'azote ammoniacal. La vieille station de Fischbach est en surcharge permanente, il est prévu de la débrancher début 2023. Les eaux usées seront par après traitées dans la nouvelle station d'épuration de Fischbach d'une capacité quatre fois plus importante. Les eaux usées de la station de Windhof seront débranchées et raccordées à la station de Kehlen actuellement en chantier en vue d'une modernisation et extension.

Rejets en Ntot des différents sites (mg/l)



Différentes stations d'épuration (Eschweiler, Dondelange) sont capables d'éliminer une majorité de l'azote, alors qu'elles n'étaient pas dimensionnées pour le faire.

Rejets en P-tot des différents sites (mg/l)



La station d'Eschweiler, qui n'a pas de limite de rejet sur ce paramètre, a été équipée d'une unité de dosage de chlorure ferrique provisoire afin de réduire le rejet de phosphore à un minimum, sachant que les valeurs en entrée de station sont 3 à 4 fois plus élevées que sur les autres stations d'épuration.

Les stations qui ne respectent pas les limites de rejet sont majoritairement vétustes et souvent dépassées en charge. Celles-ci seront presque toutes remplacées dans les années à venir.

De manière générale, le SIDERO essaie, dans la mesure du possible, de réduire au maximum les rejets des différentes stations d'épuration dans le milieu naturel, afin de minimiser l'influence humaine sur notre espace environnemental.



M. Serge Erpelding a reçu en janvier 2022 une montre pour 20 ans en service



M. Jeff Faber a reçu en janvier 2022 une montre pour 20 ans en service

M. Serge Hommel a renoncé à sa montre pour 20 ans en service.

IV. RAPPORT FINANCIER DE L'EXERCICE 2022

1. BILAN 2022

COMPTES DE BILAN DE L'EXERCICE 2022 – ACTIF

| ACTIF | Valeurs brutes | Amortissements et provisions | Valeurs nettes 31/12/2021 | Valeurs nettes 31/12/2022 |
|--|-----------------------|---------------------------------|------------------------------|------------------------------|
| Immobilisations incorporelles | 24 946 021,07 | 13 424 988,27 | 12 118 49,07 | 12 346 483,50 |
| 211. Frais de recherche et développement | 16 032 378,14 | 13 125 933,98 | 3 785 034,94 | 3 546 420,80 |
| 212. Concessions, brevets et licences | 594 026,62 | 299 054,29 | 262 534,09 | 156 055,01 |
| 214. Acomptes versés et immobilisations en cours | 8 319 616,31 | 0,00 | 8 070 780,04 | 8 644 007,69 |
| Immobilisations corporelles | 290 273 141,70 | 61 801 432,98 | 256 864 240,78 | 291 552 791,60 |
| 221. Terrains et constructions | 119 646 623,42 | 58 092 133,99 | 64 937 291,14 | 63 012 721,48 |
| 222. Installations techniques et machines | 6 666 027,09 | 1 712 090,52 | 32 571 371,45 | 53 630 132,54 |
| 223. Autres installations, outillage, mobilier, matériel roulant | 2 743 739,71 | 1 997 208,47 | 911 455,67 | 1 066 779,73 |
| 224. Acomptes versés et immobilisations en cours | 161 216 751,48 | 0,00 | 158 444 122,52 | 173 843 157,85 |
| Créances | 6 298 141,24 | 0,00 | 16 552 545,02 | 11 698 702,37 |
| 401. Inférieure ou égale à un an | 6 298 141,24 | 0,00 | 16 552 545,02 | 11 698 702,37 |
| 402. Supérieure à un an | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Autres créances | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| 421. Inférieure ou égale à un an | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| 422. Supérieure à un an | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Avoirs en banque, CCP et caisse | 44 783 694,65 | 0,00 | 40 800 265,25 | 46 024 083,58 |
| 513. Banques | 44 782 283,58 | 0,00 | 40 800 265,25 | 46 024 083,58 |
| 514. Compte chèques postal | 1 411,07 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| 516. Caisse | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| 517. Virements internes | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Comptes de régularisations | 0,00 | 0,00 | 193 620,64 | 212 210,00 |
| 48. Comptes de régularisation | 0,00 | 0,00 | 193 620,64 | 212 210,00 |
| Total ACTIF | 366 300 998,66 | 75 226 421,25 | 326 529 020,76 | 361 834 271,05 |

COMPTES DE BILAN DE L'EXERCICE 2022 – PASSIF

| PASSIF | Valeurs nettes 31/12/2021 | Valeurs nettes 31/12/2022 |
|--|------------------------------|------------------------------|
| Capitaux propres | 152 030 310,22 | 170 419 277,71 |
| 108. Apports en capital/fonds | 152 030 310,22 | 170 419 277,71 |
| Résultats | -736 524,51 | 172 503,26 |
| 141. Résultats reportés | -848 665,94 | -727 524,51 |
| 142. Résultat de l'exercice | 112 141,43 | 900 027,77 |
| Subventions d'investissement | 169 096 534,37 | 179 841 744,50 |
| 161. Terrains et constructions | 74 037 318,63 | 74 037 318,63 |
| 162. Installations techniques et machines | 84 009 781,87 | 94 520 253,76 |
| 163. Autres Installations/Outil/Mobilier/ Matériel roulant | 464 745,53 | 464 745,53 |
| 168. Autres Subventions d'investissement en capital | 10 584 688,34 | 10 819 426,58 |
| Provisions | 3 003 394,91 | 2 056 452,50 |
| 181. Provisions pour pensions | 0,00 | 0,00 |
| 188. Autres provisions | 3 003 394,91 | 2 056 452,50 |
| Dettes envers des établissements de crédit | 0,00 | 0,00 |
| 19411. Inférieure ou égale à un an | 0,00 | 0,00 |
| 19421. Supérieure à un an | 0,00 | 0,00 |
| Dettes sur achats et prestations de services | 2 647 430,23 | 8 701 351,64 |
| 4411. Inférieure ou égale à un an | 2 647 430,23 | 8 701 351,64 |
| 4412. Supérieure à un an | 0,00 | |
| Dettes fiscales et sécurité sociale | 487 875,54 | 642 941,44 |
| 461. Dettes fiscales | 182 941,66 | 299 523,80 |
| 462. Dettes sécurité sociale | 304 933,88 | 343 417,64 |
| Autres dettes | 0,00 | 0,00 |
| 471. Inférieure ou égale à un an | 0,00 | 0,00 |
| Comptes de régularisations | 0,00 | 0,00 |
| 48. Comptes de régularisation | 0,00 | 0,00 |
| Total PASSIF | 326 529 020,76 | 361 834 271,05 |

COMPTES DE RÉSULTAT – 2022

| CHARGES | Valeurs nettes 31/12/2021 | Valeurs nettes 31/12/2022 |
|--|------------------------------|------------------------------|
| 60. Consommation de marchandises de mat. premières et consommables | 2 259 970,34 | 2 868 447,55 |
| 602. Matières consommables | 194 856,73 | 221 007,77 |
| 603. Fournitures consommables | 695 210,47 | 840 457,67 |
| 6081. Achats non stockés de matières et fournitures | 1 369 903,14 | 1 806 982,11 |
| 6082. Achats incorporés aux ouvrages et produits | 0,00 | 0,00 |
| 61. Autres charges externes | 2 351 797,21 | 2 864 857,07 |
| 611. Loyers et charges locatives | 12 000,00 | 36 000,00 |
| 612. Sous-traitances, entretien/réparation | 1 933 632,18 | 2 321 287,46 |
| 613. Rémunérations d'intermédiaires et honoraires | 60 161,56 | 56 202,37 |
| 614. Primes d'assurances | 100 375,16 | 129 324,65 |
| 615. Frais de marketing et de communication | 139 647,09 | 180 348,11 |
| 618. Charges externes diverses | 105 981,22 | 141 694,48 |
| 62. Frais de personnel | 7 314 463,43 | 7 928 271,53 |
| 621. Rémunération | 6 174 038,94 | 6 697 233,83 |
| 622. Autre personnel | 2 851,04 | 11 844,53 |
| 623. Charges sociales | 1 137 573,45 | 1 219 193,17 |
| 624. Pensions complémentaires | 0,00 | 0,00 |
| 628. Autres charges sociales | 0,00 | 0,00 |
| 63. Dotations aux corrections de valeur des éléments d'actif non financiers | 4 167 679,99 | 4 918 653,63 |
| 632. Dot. corr. valeur sur immobilisations incorporelles | 446 340,07 | 497 735,91 |
| 633. Dot. corr. valeur sur immobilisations corporelles | 3 721 339,92 | 4 420 917,72 |
| 64. Autres charges d'exploitation | 796 861,23 | 2 438 765,68 |
| 641. Redevances pour concessions, brevets, licences | 1 900,00 | 1 900,00 |
| 642. Indemnités | 34 255,83 | 35 548,05 |
| 643. Jetons de présence | 11 600,70 | 11 005,26 |
| 646. Impôts, taxes et versements assimilés | 49 104,70 | 1 697 255,53 |
| 649. Indemnités/Dotations aux provisions d'exploitation | 700 000,00 | 693 056,84 |
| 65. Charges financières | 3 442,49 | 26 905,71 |
| 655. Intérêts et escomptes | 3 442,49 | 26 905,71 |
| 66. Charges exceptionnelles | 313 520,61 | 649 387,53 |
| 665. Charges exceptionnelles | 313 520,61 | 649 387,53 |
| 69. Comptes de régularisations | 112 141,43 | 909 027,77 |
| 699. Bénéfice à reporter | 112 141,43 | 909 027,77 |
| Total CHARGES | 17 319 876,73 | 22 604 316,47 |

| PRODUITS | Valeurs nettes 31/12/2021 | Valeurs nettes 31/12/2022 |
|--|------------------------------|------------------------------|
| 70. Montant net du chiffre d'affaires | 362 115,10 | 450 455,91 |
| 702. Ventes de produits finis | 40 330,68 | 52 586,69 |
| 704. Ventes de produits résiduels | 2 970,60 | 10 521,67 |
| 706. Prestations de services | 555,00 | 555,00 |
| 708. Autres éléments du chiffre d'affaires | 318 258,82 | 386 792,55 |
| 74. Autres produits d'exploitation | 16 813 360,21 | 21 710 088,35 |
| 744. Subventions d'exploitation et transferts courants des Administrations publiques | 14 781 900,00 | 17 790 055,84 |
| 746. Indemnités d'assurances touchées | 1 384,11 | 36 028,97 |
| 748. Autres produits d'exploitation divers | 2 030 076,10 | 244 004,29 |
| 749. Reprises sur provisions d'exploitation | 0,00 | 1 639 999,25 |
| 75. Produits financiers | 37 752,83 | 4 411,82 |
| 755. Autres intérêts et escomptes | 37 752,83 | 4 411,82 |
| 758. Autres produits financiers | 0,00 | 0,00 |
| 76. Produits exceptionnels | 106 648,59 | 439 360,39 |
| 763. Produits de cession d'immobilisations incorporelles et corporelles | 104 114,80 | 0,00 |
| 768. Autres produits exceptionnels | 2 533,79 | 439 360,39 |
| 79. Comptes de régularisations | 0,00 | 0,00 |
| 799. Perte à reporter | 0,00 | 0,00 |
| Total PRODUITS | 17 319 876,73 | 22 604 316,47 |

V. RAPPORT SOCIAL

L'année 2022 a été marquée par la mise en place d'une panoplie de formations au niveau de la sécurité et une transformation majeure des ateliers et du magasin central.

Les départs ont été compensés par des nouveaux collaborateurs. Au niveau de la division technique l'engagement d'un ingénieur pour le service projection et d'une rédactrice pour le support technique font partie de la restructuration de longue haleine.

Ont quitté le SIDERO en 2022 : MM. Romain Bohr et M. Emile Lallemand ont fait valoir leur droit à la retraite et M. Christopher Kaiser a démissionné.

Sont entrés au service du SIDERO en 2022 : MM Max Frising, chargé d'études, Tom Morth, Thomas Enders, Thorsten Gobbert, Philippe Hut, ouvriers qualifiés, MME Katrin Kohl, rédacteur.

Notons que par tradition notre syndicat s'est tenu abordable pour la mise à disposition de postes d'apprentissage à des étudiants stagiaires, de même que pour offrir des possibilités de travaux de vacances à des jeunes en scolarité.

En 2022 on a pu remarquer une légère reprise des activités scolaires et estudiantines ainsi que les visites de stations d'épuration qui avaient été fortement réduites dans le cadre de la pandémie Covid-19.

Il nous reste à remercier l'équipe entière constituée par le personnel du SIDERO de son engagement dévoué pour la protection de nos cours d'eau dans les conditions compliquées des nombreux chantiers en cours.

Beringen/Mersch, le 13/02/2024

Le Bureau du SIDERO :

Abby TOUSSAINT, président
Paul MANGEN, vice-président
Fernand MULLER, vice-président
Romain KOCKELMANN, membre
Roger NEGRI, membre

GLOSSAIRE TECHNIQUE ET ABREVIATIONS

- [1] DBO₅ Demande biochimique en oxygène (exprimée en mg/l)
C'est la quantité d'oxygène consommée à 20°C et à l'obscurité pendant un temps donné pour assurer par voie biologique l'oxydation des matières organiques présentes dans l'eau usée. On utilise conventionnellement la DBO₅, c'est-à-dire la quantité consommée après 5 jours d'incubation. La DBO₅ n'est représentative normalement que de la pollution organique carbonée biodégradable.
- [2] DCO Demande chimique en oxygène (exprimée en mg/l).
La DCO correspond à la consommation globale à chaud de l'oxygène de dichromate de potassium et est représentative de la majeure partie des composés organiques ainsi que des sels minéraux oxydables contenus dans l'eau usée.
- [3] EH Equivalent-habitant.
C'est l'eau usée journalière d'un habitant, exprimée quantitativement ou suivant le degré de pollution, qui serait à assimiler à l'eau usée en provenance d'un établissement artisanal, commercial ou industriel. La notion EH est utilisée notamment pour évaluer la capacité des stations d'épuration.
Elle peut se rapporter à différentes valeurs de mesure, par exemple :
EH hydraulique : 180 l/habitant/jour.
EH-DBO₅ : (charge polluante organique)
60 g O₂/habitant/jour
EH-DCO : (charge polluante organique des composés organiques et des sels minéraux)
120 g O₂/habitant/jour
- [4] MES Matières en suspension (exprimées en mg/l)
Ce paramètre englobe tous les éléments en suspension dans l'eau dont la taille permet leur rétention sur un filtre de porosité donnée.
- [5] MS Matières sèches (exprimées en g/l)
C'est la masse de résidu sec obtenue à la suite de la filtration d'une quantité donnée de boues d'épuration liquides, déterminée après séchage du filtre à l'étuve.
- [6] Matières décantables Matières décantables (exprimées en ml/l)
Ce paramètre englobe toutes les matières contenues dans l'eau qui sont décantées au bout de deux heures.
- [7] Indice volumique des boues Indice volumique des boues (exprimées en ml/g)
Ce paramètre représente le rapport entre matières décantables et matières sèches des boues activées. Il indique la taille des floccs de boues et leur masse.
- [8] NH₄ Azote ammoniacal. Ce paramètre est exprimé en mg/l N.
- [9] RÜB Bassin déversoir « Regenüberlaufbecken »
- [10] RRB Bassin d'orage « Regenrückhaltebecken »
- [10] STEP Station d'épuration